

BULLETIN MUNICIPAL

Nieul-lès-Saintes

N°5 - Novembre 2021





ZOOM SUR

Les festivités de l'été



L'aire de jeux



Renouvellement de l'AEP



État civil de juillet à septembre 2021



Bienvenue à

Giulia GARINEAU née le 16/09/21



Félicitations aux jeunes mariés

Brandon CAILLAUD et Noella MÉNARD mariés le 17/07/21

Frédéric BELLANGER et Stéphanie LA ROSA mariés le 07/08/21

Vanessa MOMBET et Aurélie CHESNEAU mariées le 04/09/21



Toutes nos condoléances

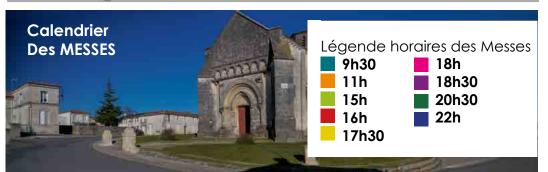
Jean-Pierre RATAUD décédé le 29/08/21

Josette ROLLANDEAU décédée le 30/08/21

Guy BAUDET décédé le 09/10/21

Paulette GOMBAUD décédée le 17/09/21





1.	Dates des Messes			
Lieux	Novembre	Décembre	Janvier	
Saintes	•	•		
St Vivien	13/27	11/24		
Ste Eustelle	6/20	4/18/26	1	
St Pierre	7/14/21/28	5/12/19/24/24/25/26	2	
St Eutrope				
Abbaye aux dames				
Autres communes				
Courcoury	7			
Varzay	14			
Nieul-lès-Saintes	21			
Ecurat				
Pessines		12		
Thénac		5		
St-Georges-des-coteaux		19		
Les Gonds			2	
La Clisse				
Chermignac - St Quentin		24		

INFOS PRATIQUES

Mairie de Nieul-Lès-Saintes 3 Rue Rouyer Guillet, 17810

CONTACT MAIRIE:

05.46.92.95.08

mairie@nieul-les-saintes.fr

🙉 nieul-les-saintes.fr

MieulLesSaintes17810

CONTACT MAIRE:

Mikaël Moinet

07 89 42 41 23

mikael.moinet@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE:

lundi 08:30-11:30 mardi 13:00-18:00 mercredi 09:00-12:00 jeudi 13:00-17:00 vendredi 13:00-16:00 samedi Fermé dimanche Fermé

Bulletin Municipal, papier ou numérique?

Une version dématérialisée du bulletin municipal peut vous être proposée si vous le souhaitez à la place du bulletin papier.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous joindre à : communication. nieullessaintes@gmail.com

Le bulletin a été réalisé par la commission communication Mikaël MOINET, Ludivine CRESSON, Patrick CHALMETTE, Gaëlle BRUNET, Christelle METAYE, Stéphanie ARMAND, Gérard AUXIRE Crédits Photos: @Patrick Chalmette ©Mikaël Moinet - ©Isabelle

Pinaud - @Niko-Is (Rallye)

©création 2021 : Ludivine Cresson

Eléments graphiques: freepik.com



ÉDITO DU MAIRE

Chères Nieulaises, Chers Nieulais,

Je suis très heureux de venir vers vous pour vous exposer les actions de l'équipe municipale à travers ce bulletin. Qu'elles soient réalisées, en cours ou à venir, je suis satisfait de continuer de faire évoluer notre commune pour le bien-être de tous. Je profite de cet édito pour saluer la dynamique de tous les élus qui m'accompagnent avec objectivité et envie. Effectivement,

la richesse des débats et les compétences de chacun nous permettent d'évoluer dans de très bonnes conditions.

Les périodes automnale et hivernale seront marquées par de lourds travaux en cœur de bourg et sur différentes voiries de proximité car nous devons faire renouveler les canalisations d'eau potable. Ce chantier durera environ 4 mois mais sera organisé au mieux pour limiter les désagréments. Nous avons réalisé différentes réunions avec tous les intervenants afin d'étudier le phasage des différents lieux d'interventions et de veiller à ce que la communication fonctionne entre tous les services. Je vous remercie d'avance pour votre compréhension.

L'été a été ponctué par de belles festivités qui nous ont permis de retrouver un semblant de normalité dans nos vies respectives et de divertir petits et grands. Nous avons été l'une des seules communes du canton à maintenir sur cette période toutes les festivités envisagées malgré des restrictions importantes imposées par les services préfectoraux, mais nous l'avons fait avec détermination et c'est grâce à tous les bénévoles que nous avons réussi à apporter divertissement, gaieté et bonne humeur aux habitants.

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école sereinement avec un protocole sanitaire moins contraignant que précédemment. Nous continuons d'être vigilants pour assurer la sécurité et la bienveillance attendue.

Je reste présent et disponible pour mener à bien différentes actions de territoire au sein de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge afin de valoriser et dynamiser notre commune. Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Avec toute ma considération



Tribune libre

Jeu pour les enfants!

Je suis caché dans plusieurs pages du bulletin... Essaie de me retrouver et de compter le nombre fois où tu me vois! Si tu as la bonne réponse tu remporteras une petite surprise en allant à la mairie! Jeu valable jusqu'au 31 décembre pour les enfants de moins de 14 ans. Les enfants ne peuvent jouer qu'une seule fois.

Mikaël Moinet



SOMMAIRE

Nieul en images

Délibérations conseils municipaux 5-7

Colis dégustation/Salle des fêtes

/oirie

Rénovation énergétique 10 Travaux divers 11-13 14 Cimetière

15-20 Infos diverses

21-23 Ecole

24-27 **Associations**

Bibliothèque

Téléthon



NIEUL EN IMAGES



Juil 21: Les chemins de mémoires





Sept 21: Les journées du patrimoine expo peintures et sculptures









📜 Août 21: Nelson Desplat



est champion du monde de karting amateur



Sept 21: Réfection du terrain de tennis





Juil 21: Concert de ZOC





Nous remercions chaleureusement toutes les associations et les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de ces festivités.

FESTIVITÉS, BÉNÉVOLAT, **ENTRAIDE, CONVIVIALITÉ, BONNE HUMEUR**, **MOMENTS DE JOIE POUR PETITS ET GRANDS!**



Juil 21: Les nuits du château







Marche semi-nocturne



Sept 21: Fête au village



Sept 21: Cyclo cross

Délibérations

Etaient présents : MMES Christelle METAYE – Ludivine CRESSON – Gaëlle BRUNET - Stéphanie ARMAND

MM. Mikaël MOINET - Mathieu MAROCHAIN – David BERTHONIERE – Gérard AUXIRE – David DA SILVA - François PULLY - Maurice MEKIES - Patrick CHALMETTE - Fabien CHABOISSEAU.

Etaient absents excusés : Brigitte BOURSIQUOT qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET, Martine HERVEAU.

Demande d'acquisition partielle d'un chemin communal

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une administrée ayant récemment acheté les parcelles AP321 et AP90 (bâties), a sollicité la commune pour acheter une partie d'un chemin communal. Ce chemin a été obstrué il y a plusieurs années par un mur et un portillon, construits par l'ancien propriétaire sans autorisation municipale officielle, sur un côté de la propriété (AP321).

L'accès à ce chemin en tant que tel, n'est aujourd'hui plus possible, d'où la demande de la propriétaire d'acquérir la partie du chemin située devant sa maison.

Les plans et photos sont visualisés par l'assemblée, afin de comprendre la demande et de se positionner.

L'assemblée débat sur le principe d'équité, et tente d'avoir un regard objectif sur la demande. D'une part, l'installation de la murette et du portillon sans autorisation, par l'ancien propriétaire, empêche la circulation dans le chemin depuis des années. La nouvelle propriétaire a acheté son bien en l'état (avec murette et portillon). Les élus trouvent recevable sa demande d'acquérir la parcelle face à sa maison. Cependant, cela peut insinuer que la construction illégale d'une murette de clôture ouvre un droit à la propriété d'une parcelle communale.

L'ensemble des conseillers municipaux est d'accord sur le fait que si le chemin n'avait pas été fermé par cette clôture, la demande d'acquisition partielle de chemin communal utilisé alors comme tel par les habitants du hameau, aurait été refusée.

Un comparatif est fait avec les précédentes demandes d'acquisition, de la séance du 25 mai 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la vente de la parcelle concernée par la demande, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs au bornage et à la vente. Il est toutefois souligné que la municipalité sera vigilante à ce qu'il ne soit plus édifié sur son domaine des constructions non autorisées.

Pour: 10 Abstention: 4

Demande d'acquisition partielle d'une impasse

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un administré a sollicité la commune pour acheter une partie de la rue des loges formant une impasse devant sa propriété (AN 21). En achetant le bout de la rue située devant la maison, le propriétaire pourrait clôturer son devant de maison, évitant le stationnement intempestif du voisinage.

L'assemblée appréhende cette demande d'acquisition, comme étant une affaire de confort personnel pour le demandeur, et la décision municipale favorable entraînerait une prise de position de la commune envers des particuliers. Cela manque d'impartialité et pourrait amplifier les conflits entre les particuliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse de vendre une partie de la rue des loges au demandeur.

Pour : 3 Contre : 10 Abstention : 1

Location de la laiterie – local RDC 50m²

Un locataire professionnel louait différents locaux de la laiterie. Il a quitté les lieux pour s'installer dans une autre commune. Il souhaite conserver un local au rez-de-chaussée, de 50m². Il est proposé, comme précédemment, d'appliquer le tarif de 2€ HT par mètre carré, soit un loyer de 100€ HT, par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à conclure un bail commercial au tarif mensuel de 100€ HT.

Pour, à l'unanimité.

Location de la laiterie – local vitré 168m²

Un locataire déjà installé à la laiterie, souhaite agrandir sa surface de stockage et de production en louant une seconde partie de la grande pièce vitrée (168m²). Le tarif proposé est de 2€ par mètre carré, soit un loyer de 336€ HT par mois.

Un local situé à l'arrière, lui est proposé gratuitement pour le stockage lié à son activité. En contrepartie, des travaux d'amélioration du local seront réalisés par les soins du locataire (pose de fenêtres, volet roulant sécurisé, quai de marchandises, plafond acoustique). Les travaux extérieurs seront soumis à une autorisation préalable réglementaire. L'intégralité des travaux seront détaillés par conventionnement entre la mairie et le locataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à conclure un bail commercial au tarif mensuel de 336€ HT.

Pour, à l'unanimité.

Fondation du patrimoine - Adhésion

La fondation du patrimoine est une structure chargée de contribuer à la préservation du patrimoine, à la restauration de bâtiments anciens, ruines, petits éléments bâtis et paysagers faisant le charme d'une commune, d'un lieu.

Elle sollicite les communes pour une adhésion, qui s'élève à 120€ pour la strate démographique de Nieul-Lès-Saintes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à souscrire à l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

Pour, à l'unanimité.

Fondation du patrimoine – Appel aux dons

Monsieur le maire explique à l'assemblée, que la fondation du patrimoine soutient financièrement le projet de restauration du Lavoir de Nieul-Lès-Saintes. Elle peut, si la municipalité y est favorable, ouvrir une campagne de mobilisation du mécénat populaire. Cet appel aux dons, permet aux Nieulais et autres publics passionnés par la restauration de pierres, de participer financièrement à ce projet.

Le maire précise que ce dispositif ne sera officiellement lancé que lorsque le projet sera validé et lorsque sa réalisation sera programmée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve de faire appel aux dons pour contribuer à la restauration du lavoir.

Pour : à l'unanimité.

Décision modificative opération 152

L'opération 152 intitulée « équipements divers » prévoyait, lors du budget prévisionnel 2021, des crédits à hauteur de 20 050€.

Ce montant était basé sur des devis provisoires et des estimations approximatives selon les investissements envisagés.

En cette fin d'année, les réalisations et prévisions engagées entrainent un ajustement des crédits. Il est proposé d'effectuer une décision modificative comme suit :

	Chapitre	Opération	Article	Montant
Dépense	020	1	020	-4700€
Dépense	21	152	2188	+4700€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour, à l'unanimité

Décision Modificative - amortissement NOE

En 2019 et 2020, les dépenses relatives à l'acquisition du logiciel NOE pour la facturation de cantine ont été amorties. Cette dépense d'investissement avait bénéficié d'une subvention. Lorsqu'une dépense amortissable bénéficie d'une subvention, elle-même devient également amortissable. Ainsi, il convient d'effectuer une décision modificative afin de prévoir les crédits de cet amortissement.

	Chapitre	Article	Montant
Dépense	040	13934	1925.86€
Dépense	023	-	1925.86€
Recette	042	777	1925.86€
Recette	021	-	1925.86€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour: à l'unanimité

Conventionnement CDG17 pour dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique.

Monsieur le Maire expose à l'organe délibérant que toutes les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de mettre en place le dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique depuis le 1 er mai 2020.

Il les informe qu'afin de permettre aux collectivités affiliées de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

Ce dispositif comprend:

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Il concerne l'ensemble des personnels en activité de la collectivité : fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, élèves en stage, apprentis.

Le CDG17 s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation issue du règlement général sur la protection des données (RGPD).

De son côté, la collectivité doit s'engager à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

L'adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG17 fait l'objet d'un versement annuel de 35 euros pour les collectivités et établissements employant moins de 50 agents à la date d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- décide de conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Pour : à l'unanimité



Pas de commentaires sur cette édition.

Conseillers municipaux

Maurice MEKIES

Commissions Finances / Economie / Aide sociale

Gérard AUXIRE

Commissions Education, enfance, jeunesse/ Associations / Travaux / Voirie / Bulletin municipal



COLIS DÉGUSTATION



Pompes à chaleur réversibles

Le bloc sanitaire a été rénové, les bénévoles ont œuvré pour refaire quelques plaques de plâtre et repeindre la salle des fêtes, le bar a été valorisé et les façades ont été démoussées. Lors de ces travaux, nous avons du déposer les anciens aérothermes électriques triphasés qui avaient plus de 50 ans et qui consommaient énormément d'énergie électrique. La municipalité a choisi d'installer 2 pompes à chaleur réversibles pour améliorer le confort des utilisateurs et diminuer considérablement les consommations. Ces pompes à chaleur ont été installées par les agents et les élus pour, une fois de plus, limiter les coûts et rendre le projet réalisable rapidement. Tout est désormais fonctionnel, et vous pouvez dés à présent profiter d'un chauffage silencieux et efficace l'hiver et d'une salle des fêtes climatisée l'été.







Tarifs location salle des fêtes

Par délibération n°2021 32 en date du 24 juin 2021, il est convenu de règlementer l'utilisation de la salle des fêtes comme suit :

TARIFS SALLE DES FÊTES					
Durée	Commune		Hors-commune		
	Particulier	Association	Particulier	Association	
1 journée week-end (uniquement entre le 1 ^{er} octobre et le 31 mai)	139.00	gratuit	222.00	144.00	
2 jours week-end	207.00	gratuit	285.00	227.00	
1 journée (du lundi au vendredi)	75.00	gratuit	112.00	92.00	
Heure de ménage	28.00				
Caution	800.00				

Pour avoir plus d'infos sur le réglement d'utilisation de la salle des fêtes municipale, rendez-vous sur le site internet de la commune : www.nieul-les-saintes.fr



Chemin de la maison rouge

Prochainement, une partie du chemin de la maison rouge sera rénové avec reprofilage et application d'un bicouche. Les travaux seront réalisés par l'entreprise JOLLY TP de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Impasse de la chaume

L'impasse de la chaume a été rénovée afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et de rendre plus agréable l'accessibilité aux habitations. Travaux réalisés par l'entreprise JOLLY TP de Pont l'Abbé d'Arnoult.



RD125

Amélioration de la bande de roulement de la route Départementale 125, partant du bourg de Nieul-lès-Saintes jusqu'à l'intersection avec la route Départementale 728. Une grave émulsion a été appliquée sur toute cette voirie. Peu connue du grand public, la grave émulsion est un enrobé obtenu à partir d'un mélange de aranulats, d'eau et d'émulsion de bitume dosés et malaxés à froid.





RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Nous travaillons actuellement avec la CDC pour proposer aux habitants une plateforme de rénovation énergétique avec des permanences régulières.

habitation, en ayant un conseil personnalisé neutre et gratuit pour engager une vraie démarche de territoire dans la protection de l'environnement. A travers cette action, nous allons également contribuer à limiter la précarité énergétique pour les foyers les plus modestes.

Ce service est assuré par le CRER (Centre régional des éneraies renouvelables): vous pouvez y joindre directement un conseiller en énergie.

Et pour davantage de proximité et bénéficier de conseils personnalisés, des permanences vous sont proposées à l'espace France Services à Saint Porchaire (Centre Paul Chénereau) tous les premiers mardis du mois depuis le 05 octobre 2021.

Pour une première information ou un rendez-vous lors d'une permanence, prenez contact avec le conseiller en énergie au 05 49 08 24 24.



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU AEP

Dans le cadre de sa politique de réhabilitation de ses réseaux, le syndicat EAU 17 va procéder prochainement au renouvellement d'une partie de la conduite de distribution d'eau potable desservant notre commune. Cette dernière est ancienne (~ 60 ans). Sujette à des fuites récurentes, son remplacement est devenu nécessaire afin de sécuriser l'alimentation en eau de la population. (CF article de notre bulletin N°3, page 21)

Les travaux concernent:

- La canalisation en elle-même,
- Le raccordement individuel jusqu'au compteur,
- Certains compteurs situés en domaines privés seront ramenés sur le domaine public (sans aucun frais pour l'abonné)

La longueur de canalisation remplacée est conséquente (~2500 ml).

Rues concernées:

- Rue de la Liberté (RD127),
- Rue Rouyer Guillet (RD125),
- Rue du Parc (RD236),
- Rue des Jonquilles,
- Rue de la Scierie. (RD236)

Les intervenants:

- Maitre d'ouvrage : EAU 17,
- Maitre d'œuvre : Cabinet BRG Ingénierie,
- Entreprise canalisatrice: LAURIERE agence de Tonnay Charente,
- Coordination SPS sécurité: EAU 17
- Exploitant du réseau : RESE agence de Saintes.

Les travaux ont commencé le 08/11/2021 pour une durée de 15 semaines.

Ces travaux vont impacter de manière importante, la circulation en centre bourg, des déviations seront mises en place, l'accès aux commerces sera préservé ainsi que le passage vers les propriétés des riverains. Des variations dans les horaires de collecte des déchets sont possibles mais le jour restera le mercredi. Il est conseillé de bien déposer votre container à déchets et vos sacs de tri dès le mardi soir. Il est possible que des points de collecte provisoires soient définis dans le cas où l'avancement des travaux ne permette pas la circulation normale des bennes de ramassage.

La municipalité informera individuellement les riverains des secteurs concernés.

Des coupures d'eau très ponctuelles surviendront au moment des raccordements.

Consciente de la gêne importante de ce chantier, la municipalité fait appel à votre bienveillance et à votre patience durant cette période.

La prudence sera de mise lors de vos déplacements dans les zones de travaux (tranchées ouvertes, circulation d'engins etc.)

Vos élus restent à votre écoute pour répondre à toutes questions relatives à ces travaux.

Le parking de l'école a été élargi et organisé. Les parents d'élèves attendaient cet aménagement depuis un certain temps et nous sommes satisfaits de constater que cette action a amélioré la fluidité du trafic et a permis de mettre en place un cheminement piéton pour sécuriser la zone. A moyen terme, la municipalité envisage de profiter de l'extension de la rue des Lilas pour modifier l'accès au parking. Cet aménagement permettra de créer une zone piétonne entre le centre de loisirs et l'école pour encore améliorer et sécuriser notre centre bourg. Afin de limiter les coûts, l'aménagement de ce parking a été fait en régie par les agents techniques, les bénévoles et les élus. Seul le tracé des bandes blanches a été réalisé par une entreprise. Ce projet n'a donc pas eu d'impact important sur notre budget.

Nieul-lès-Saintes est aujourd'hui cité en exemple dans différentes communes grâce aux bénévoles qui œuvrent pour l'intérêt commun. Bravo et merci à tous!











MUR DE L'ÉCOLE

Nous avons contacté plusieurs artistes afin de leur demander un devis pour la réalisation d'une peinture sur le mur accolé au portail arrière de l'école.

Ce mur en mauvais état donne directement sur l'aire de jeux des enfants et nous souhaitons y apporter un peu de gaieté.

L'espace sera préalablement nettoyé, un enduit sera appliqué sur les fenêtres emmurées. Ces travaux de rénovation sont prévus pour le printemps prochain.



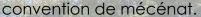


AIRE DE JEUX

La rénovation a commencé! La tyrolienne est fonctionnelle, le petit train, le tourniquet et le jeu à ressort amusent les enfants. Nous avons réceptionné et allons installer l'année prochaine la pyramide de cordage ainsi les balançoires.

Ces travaux ne peuvent se faire que lorsque le terrain est sec, ce qui permet aux engins de circuler sans abimer l'espace engazonné. Pour rappel, nous avons fait le choix d'installer nous-même ces jeux pour pouvoir offrir aux enfants un maximum de structures. L'économie réalisée permet de financer la pyramide de cordage.

Prochainement, les buts de foot seront remplacés par des modèles conformes aux exigences et seront également installés en régie. Un but de foot sera financé par l'opération budgétaire prévue avec la subvention et l'autre but de foot sera payé par un élu sous forme de don avec



















CIMETIÈRE

Ces derniers mois, plusieurs d'entre vous ont exprimé leur mécontentement en mairie concernant l'état d'enherbement du cimetière.

Ces retours sont souvent le reflet d'une perception négative d'un espace public qui pour être propre doit être sans herbe.

De plus cette année, très favorable à la pousse de la végétation, a amplifié cette perception.

L'équipe municipale a entendu vos remarques et reste mobilisée pour assurer l'entretien des espaces verts, notamment le cimetière.

Jusqu'à présent, rendre ces espaces « propres » nécessitait soit l'utilisation de produits phytosanitaires donc une pollution des sols, soit le désherbage mécanique très chronophage, nécessitant beaucoup de main d'œuvre. La méthode chimique réduisait la fréquence d'entretien à environ 3 interventions par an. La méthode mécanique nécessite 8 à 10 interventions par an.

Dés 2022 l'interdiction totale d'utiliser des produits désherbants, hors produits bio contrôlés, sera effective dans tous les lieux publics. La réglementation est très stricte : tout ce qui n'est pas autorisé est interdit...(Vinaigre, eau salée, javel et autres astuces).

La municipalité cherche des solutions palliatives. Les élus ont participé à une table ronde le 04 juin 2021 organisée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et l'association « Les Maires pour la planète » traitant des différentes solutions possibles.

La problématique est donc de trouver des solutions qui permettent de répondre aux attentes de nos administrés tout en maîtrisant les coûts et en protégeant l'environnement.

Parmi les actions possibles, celle ayant retenue notre attention est la méthode de végétalisation par HYDROSEEDING qui consiste à enherber les espaces peu accessibles par une végétation maîtrisée, à pousse lente, avec des sémences résistantes.

Des élus ont assisté à une démonstration sur une commune voisine. La méthode est simple et rapide mais le résultat n'est visible qu'après quelques mois. Un gros travail préparatoire des terrains en amont est nécessaire.

L'organisation de notre cimetière, surtout sur sa partie ancienne, accroît encore la difficulté de part la dispersion des sépultures dont certaines très anciennes et en mauvais état ne sont plus visitées. Parallèlement, nous étudions les solutions de gestion efficace qui vont nous permettre d'engager des démarches de reprise pour état d'abandon.











APPLICATION PANNEAUPOCKET

PANNEAU POCKET est un moyen de communication gratuit et sans publicité qui vous permet d'avoir en temps réel les informations essentielles et urgentes de la commune. **Des informations utiles et pratiques qui ne polluent pas votre smartphone!**



Recherchez votre commune
Cliquez sur le à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris
Recevez les notifications des panneaux d'alertes et d'informations
en temps réel.

Egalement disponible depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

Les événements locaux et l'actualité de Nieul-lès-Saintes seront toujours dans votre poche, où que vous soyez et quand vous le souhaitez!

Lavoir

Depuis plus d'un an, la municipalité travaille pour réaliser la rénovation de notre lavoir. C'était une volonté de l'équipe municipale pour ce mandat et nous donnons le meilleur pour y parvenir.

Nous évoluons avec l'association « Le SAS » qui développe des chantiers de restauration du patrimoine, au service des habitants, des territoires et des collectivités sur lesquels elle intervient. Maçonnerie du bâti ancien, taille de pierres sont des domaines dans lesquels elle apporte savoirfaire et expertise.

Suite aux différentes demandes de subventions réalisées, plusieurs ont été accordées, notamment celle de la Fondation du patrimoine qui a décidé d'inscrire ce projet pour l'été 2022.

Il convient d'obtenir d'autres fonds supplémentaires pour que cette rénovation puisse se faire l'année prochaine, c'est pourquoi nous allons proposer aux habitants d'abonder à une cagnotte participative.

Aussi, nous finalisons une demande de subventions au Département de la Charente Maritime qui sera indispensable pour maintenir la faisabilité de ce projet patrimonial.





Abri bus

Le vendredi 22 octobre, après le dernier ramassage scolaire de la journée, les abris bus en cœur de bourg et à la laiterie ont été déposés.

Devenu inesthétiques, vétustes et délabrés, la municipalité a fait le choix de signer un contrat de partenariat avec la société VEDIAUD pour les renouveler.

Deux nouveaux modèles ont été installés la semaine suivante ainsi que des panneaux publicitaires.

La publicité présente sur ces abris bus nous dispensera de toutes dépenses. En effet, installation, entretien et assurances restent à la charge de la société VEDIAUD engagée.

Nous allons donc profiter de ces aménagements sans impacter le budget communal.





INFOS DIVERSES





Rallye de Saintonge

Le 16 juillet dernier, la municipalité a accordé un temps d'essai à Stéphane ANDRÉ, pilote, et Samuel PASSETEMPS, co-pilote sur les routes Nieulaises pour préparer le rallye de Saintonge. Les services du Département et la municipalité ont rédigé les arrêtés de voirie temporaires pour que tout se déroule dans de bonnes conditions. Nous remercions Samuel PASSETEMPS et son pilote pour avoir apporté le soutien humain nécessaire à la sécurité des riverains. Nous sommes ravis d'avoir pu offrir à ces professionnels passionnés

une séance d'essai sur nos routes au volant d'une exceptionnelle FORD Fiesta WRC.

Entreprise GUILLON Peinture

Résident Nieulais, Christophe Guillon a pendant plusieurs années loué à la municipalité deux locaux situés à l'ancienne laiterie afin de stocker les matériels et matériaux nécessaires pour son activité professionnelle. Depuis peu, Monsieur Guillon a quitté le local situé en façade de l'ancienne laiterie pour investir et s'installer à Saint Georges des Coteaux. Cette entreprise reste à votre disposition pour vos travaux de peinture, ravalement de façade, pose de parquets, décoration, etc...

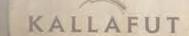


Location KALLAFUT

La société sarl THOMAS, menuisier, loue depuis plusieurs années un local municipal à la laiterie pour stocker différentes matières premières.

Thierry THOMAS, gérant, s'est lancé dans la fabrication de cales de barriques destinées au milieu viticole principalement et connaît un franc succès depuis le dépôt de son brevet.

Ayant besoin de place pour améliorer sa capacité de production, la société KALLAFUT a signé un bail pour louer une autre partie de la laiterie suite au départ de la société Christophe GUILLON, peintre.





Les nuisances

Les travaux de bricolage et jardinage

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc... ne peuvent être effectués que :



LES JOURS OUVRABLES
de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
LES SAMEDIS
de 9h à 12h et de 15h à 19h
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
de 10h à 12h



La vie à la campagne

La vie à la campagne comporte des bruits d'animaux, chiens, chats, poules, coqs, ânes, moutons et autres. A différentes périodes, des agriculteurs qui travaillent le dimanche et la nuit ainsi que des poussières de moisson font partie du monde rural.

Une loi a été votée le 29 janvier 2021 N°2021-85, visant à protéger le patrimoine sensoriel des

campagnes Françaises.



Pour une meilleure cohabitation, la tolérance, la pédagogie et la communication sont essentielles.

Il convient néanmoins de tout mettre en œuvre pour limiter certaines nuisances ou gênes intempestives.

VOTRE GENDARMERIE LOCALE COMMUNIQUE



OPÉRATION TRANQUILITÉ SENIORS

Je me protège contre le vol par fausse qualité ou par ruse.

- Il peut arriver que des personnes malintentionnées se présentent à votre domicile en se faisant passer pour un professionnel afin de tromper votre vigilance et en profiter pour vous voler ou vous abuser. Identifiez toujours vos visiteurs.
- N'ouvrez jamais directement la porte lorsqu'un visiteur se présente à votre porte.
 Regardez d'abord par le judas, ou la fenêtre.
- Parlez avec le visiteur à travers la porte sans le laisser entrer.
- Exigez de voir sa carte professionnelle et n'hésitez pas à lui demander de la glisser par l'entrebâilleur. Méfiez-vous s'il s'agit d'une photocopie.
- S'il se présente comme un gendarme ou un policier, vérifiez que des mentions apparaissent bien au verso de sa carte. S'il n'a pas de carte, n'ouvrez pas votre porte.
- N'oubliez pas qu'un uniforme n'est pas une preuve, un brassard ou un bleu de travail encore moins. Essayez de vérifier si son véhicule correspond bien à ce qu'il se dit être.

Que faire en cas de doute ? Ne laissez entrer personne. Si vous êtes seul(e) à la maison, faites semblant d'appeler quelqu'un qui serait présent à votre domicile, et APPELEZNOUS immédiatement (faites le 17).

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom, sans faire mention du prénom. Ne précisez pas les mentions «veuf» pour les hommes, «madame», «mademoiselle» ou «veuve» pour les femmes. Faites de même sur l'annuaire téléphonique.
- Installez un judas et un entrebâilleur à votre porte si vous n'en avez pas. Il s'agit d'un premier obstacle pour les voleurs et cela vous permet de parler avec une personne qui se présente d'une manière relativement sûre.
- Gardez le numéro de votre gendarmerie locale près de votre téléphone.
- Quand un visiteur sonne à votre porte et prétend être de la gendarmerie, téléphoneznous et demandez si c'est la vérité. Ne téléphonez jamais directement au numéro de téléphone que l'on vous donne. Il peut s'agir du numéro d'un complice.
- Ne cédez pas aux insistances. Si vous laissez entrer un visiteur, ne le laissez pas sans surveillance. Refermez la porte à clé une fois que la personne est entrée, afin d'éviter qu'un éventuel complice pénètre dans votre habitation.
- Si vous avez peur, sollicitez la présence d'un voisin. Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur, même à un gendarme ou à un policier.
- Ne remettez jamais de l'argent ni des objets de valeur à des personnes que vous ne connaissez pas personnellement.
- Faites entrer chez vous seulement les artisans que vous avez sollicités personnellement ou dont le passage a été annoncé par votre syndic ou par un courrier officiel.

DÉMARCHAGE PAR TÉLÉPHONE

- Méfiez-vous des personnes qui vous appellent en prétendant être un membre de la famille, un agent immobilier, un gendarme, un policier, etc. En cas de doute, nous vous recommandons de couper court à la conversation, et de leur proposer de les rappeler immédiatement pour vous assurer de leur identité. Pour cela, demandez leur numéro de téléphone et vérifiez dans l'annuaire si cela correspond. En cas de doute, ne rappelez pas.
- Ne fournissez jamais d'informations par téléphone sur votre situation familiale ou financière. Cela est également valable sur les réseaux sociaux et sur internet.
- Ne dites jamais que vos voisins sont absents à des inconnus par téléphone. Toutefois, répondez toujours au téléphone. Il peut s'agir d'un cambrioleur qui souhaite s'assurer que l'habitation est inoccupée avant de commettre son méfait.
- Refusez toujours l'accès de votre domicile aux inconnus utilisant de faux prétextes pour entrer chez vous (demander à boire, demander pour téléphoner, demander à se rendre aux toilettes, etc.).

LA VENTE À DOMICILE

- Le démarcheur doit toujours vous remettre un contrat écrit. Ce document doit préciser le nom et l'adresse de la société, le nom du démarcheur, l'adresse et le lieu de la signature du contrat, la nature et les caractéristiques du bien ou service acheté, les modalités et délais de livraison, le prix ainsi que les conditions de paiement. Tous les exemplaires doivent être signés et datés par le client.
- Vous disposez de 14 jours pour vous rétracter. Renvoyez sous pli recommandé avec accusé de réception, dans les délais, le formulaire détachable OBLIGATOIREMENT joint au contrat. Si ce n'est pas le cas, adressez au vendeur une lettre de rétractation (toujours en recommandé avec accusé de réception).

Vous ne devez jamais accepter la réalisation de prestations de services tant que le

délai de rétractation de 14 jours n'est pas écoulé.

 Vous ne devez rien payer tant que le délai de rétractation de 14 jours n'est pas écoulé.

Assurez-vous touiours que le contrat n'est antidaté. Ce pas moyen serait un le démarcheur pour réclamer de **VOUS** immédiatement une somme d'argent. Sachez toutefois que la loi ne s'applique pas aux ventes de denrées consommation de



courante au cours de tournées dans l'agglomération où est installé l'établissement ou dans son voisinage (tournées de commercants).



École numérique

Parce que l'éducation reste une priorité pour notre avenir!

Sur notre dernier bulletin, nous vous avons présenté le projet d'école numérique que nous avons engagé. C'est un projet important et essentiel qui correspond aux valeurs éducatives que nous souhaitons.

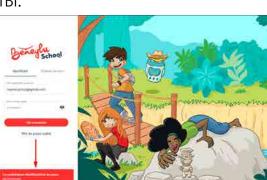
Nous avons la chance d'avoir une équipe d'enseignants dynamiques et volontaires avec qui les échanges sont constructifs.

Les élus se sont mobilisés pour recevoir les Tableaux Blancs Interactifs le plus tôt possible en réalisant différents travaux. Le 24 octobre, les murs de 2 salles de classe (CP/CE1 et CM1/CM2) ont été doublés d'un isolant performant avec pose de plaques de plâtre. Des renforts ont également été installés dans ces doublages pour supporter les TBI.

Un espace de travail sera proposé pour faciliter les échanges via BENEYLU SCHOOL.

Les 17 et 18 novembre la société ACT SERVICES doit intervenir pour équiper 3 salles de classe.

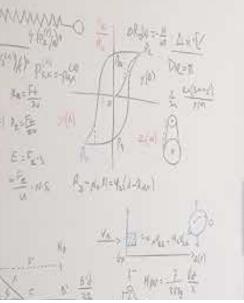
TBI, tablettes IPad, robots programmables, caméras éducatives sont maintenant des outils disponibles pour nos enseignants et inscrivent notre commune dans une démarche éducative moderne et adaptée aux référentiels.

















ÉCOLE

Notre classe de C.M.1 et C.M.2 est allée voir: Les Discours de Rosemarie

Séance de 13h30 le jeudi 21 octobre 2021 au Gallia théâtre.

Rosemarie est une fille timide qui ne montre jamais ses émotions. Mais aujourd'hui c'est décidée elle se présente à l'élection des délégués de classe. Bien décidé à battre Géraldine, rien ne pourra l'arrêter car tous les coups sont permis!





Notre avis:

Louise 9 ans: J'ai beaucoup aimé ce spectacle car c'était super intéressant.

Lou 9 ans: J'ai bien aimé car c'était super drôle et super bien!

Cassy 10 ans: J'ai adoré les musiques des transitions, elles étaient bien choisies et les discours étaient magnifiques!

Soline 10 ans: J'ai adoré, les discours étaient bien écrits ainsi que la pièce et les musiques !

Soline ; Cassy ; Lou et Louise

Sensibilisation à la sécurité routière organisée par la CDC Cœur de Saintonge.

Le vendredi 24 septembre Les 2 classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont pu profiter d'un temps en classe sur les règles de sécurité et d'un temps de pratique à vélo sur le parking.





TO B.

Ateliers autour de l'Archéologie

Le vendredi 24 septembre

La classe de CE2/CM1 s'est rendue à Port d'Envaux pour participer à des ateliers autour de l'archéologie organisés par la CDC Cœur de Saintonge : Un atelier « objet usuel et élément décoratif » avec l'artiste plasticien M. Benoît Hapiot et un atelier d'initiation à la fouille et au post fouille avec un atelier de céramologie animé par des archéologues professionnels.









LE RESTAURANT SCOLAIRE

La loi EGALIM:

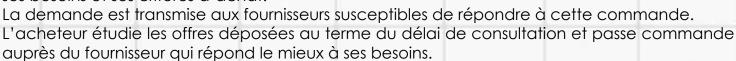
Au 1er janvier 2022 la loi EGALIM exigera pour la restauration collective que 50% des repas servis au restaurant scolaire soit d'origine HVE (Haute valeur environnementale). Sur ces 50%, 20% devront être des produits issus de l'agriculture biologique.

Notre restaurant scolaire est directement concerné par cette loi.

Afin de nous accompagner dans cette démarche, le département a investi dans une plateforme d'achat en ligne : AGRILOCAL17

Agrilocal 17 est une plateforme de mise en relation, gratuite et simple d'utilisation, entre acheteurs de la restauration collective et fournisseurs locaux.

L'acheteur engage une consultation en définissant ses besoins et ses critères d'achat.



Les avantages de la plateforme Agrilocal 17 :

- Une mise en relation directe entre fournisseur et acheteur
- Le respect du code des marchés publics
- Un service gratuit et adapté à la restauration collective
- Un soutien aux producteurs locaux

Des élus ont reçu une formation pour utiliser cette plateforme et depuis octobre, en étroite collaboration avec l'équipe du restaurant, nous testons cette méthode d'achat.

Les premières commandes ont permis d'intégrer dans les repas servis au restaurant scolaire des denrées constituées de produits HVE et bio issus de producteurs situés à moins de 40 km de notre commune (salade, carotte, cèleri, pomme, poireau, pomme de terre, yaourt, fromage, œuf, poulet, huile pour assaisonnement etc.)

Les premiers retours concernant cette nouvelle façon d'acheter sont encourageants mais on mit en évidence la nécessité de changer certaines méthodes de travail et de renforcer la communication du goût au niveau des enfants.

- Les produits livrés ne sont pas conditionnés ce qui implique un temps supplémentaire à l'équipe des cuisines pour le lavage et la préparation,
- Les goûts sont différents, il y aura un temps d'adaptation pour les enfants,
- Les coûts d'achats sont plus élevés.

Fort de cette première expérience nous allons continuer à travailler et à améliorer cette nouvelle façon de consommer afin de tendre rapidement vers l'objectif fixé par la réglementation. Le but étant aussi de maîtriser les coûts et de limiter les contraintes liées à l'application de la loi EGALIM.





PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

La Poignée d'Amis

Après cette période sinistrée par le Covid il est bon de se retrouver entre amis et de passer des moments agréables.

Aussi, sommes nous heureux de continuer nos parties de tarot le jeudi après-midi et le vendredi soir dans une salle de la mairie de Nieul, peut-être aurez vous envie de nous rejoindre.

Contact:

Evelyne: 06 79 39 80 21

Sylvia: 06 86 28 43 42



L'Amicale Nieulaise







L'Amicale Nieulaise a été ravie de refaire la frairie cette année, malaré les nombreuses contraintes préfectorales et un délai relativement court pour l'organisation et la mise en place des intervenants.

Nous tenons à remercier toutes les personnes bénévoles qui nous ont aidés et soutenu dans cette mission.

Nous remercions:

- M. Bouron Joël,
- M. Gelinaud Alain,
- M. Duthin Stéphane.

Pour le matériel prêté, ainsi que les membres de la batucada (troupe de musique) qui nous ont aidés durant les 3 jours, ou spontanément le samedi soir au moment du rangement.

Merci à vous.

Merci aussi à M. le maire et ses conseillers qui ont aidé pour le pass

sanitaire, pour cette manifestation qui a remis un peu de chaleur et un bon moment passé ensemble dans la commune.

En espérant vous retrouver l'an prochain, dans de meilleures conditions.

> Merci à tous. Amicalement Nieulais





L'Avenir cycliste

ÉCOLE DE VÉLO

Les entrainements de l'école de vélo se déroulent tous les samedis matins de 9h30 à 12h avec départ au local du club. Tous les jeunes garçons et filles de 8 à 14 ans sont les bienvenus.

Le prochain Loto du club aura lieu le samedi 18 Décembre à 21 heures salle des fêtes de Nieul-lès-Saintes.

CYCLO-CROSS DES ÉCOLES DE VÉLO LE 25/09

Retrouver toutes les informations et photos sur le site du club.

Contact:



🛞 www.acnieulesaintes.com

05 46 92 90 49

L'Avenir Cycliste termine 1er sur les 12 clubs



en Minimes.

L'A.C.C.A

L'association communale de chasse agréée

Notre association vit au rythme, non pas des saisons, mais des échéances qui se succèdent en cours d'année. Notre assemblée générale a donné le coup d'envoi de la saison, par la prise de décisions et la reconduite des mesures prises. L'association compte dans ses rangs soixante-cinq membres actifs.

La reprise de la marche semi nocturne a connu un franc succès, et elle se serait poursuivie tard dans la nuit si un violent orage n'y avait mis un terme. De l'avis de la majorité des participants il en ressort l'expression d'une très grande satisfaction. Cela est un encouragement pour reconduire cet évènement en 2022. Les membres du bureau, remercient tous les bénévoles pour leur implication et tiennent à souligner que sans eux rien n'est possible.

A plan du gibier, bien que la période pluvieuse que nous avons connue nous ait fait craindre un faible taux de reproduction, nous avons eu le plaisir de voir de nombreuses couvées de faisans, mais aussi de perdrix se développer en de nombreux points de la commune. Cela est un encouragement pour tous ceux qui sont impliqués dans les tâches d'agrainage et autres.

L'ouverture générale s'est déroulée normalement et de nombreux adhérents ont pu faire travailler leurs auxiliaires canins dans de bonnes conditions dans la première partie de la journée avant que la chaleur ne vienne tempérer les ardeurs.

La « palombe » omniprésente a permis à beaucoup d'entre nous de pratiquer à poste fixe en s'évitant une marche laborieuse.

L'ouverture du lièvre, vient d'avoir lieu et il semble que beaucoup d'animaux aient été vus pour le plus grand plaisir des amateurs.

L'ACCA est aussi engagée dans la régulation de certaines espèces et en particulier du renard,







dont il nous est rapporté assez réaulièrement des déaâts prédation au niveau des bassecour. Ces faits doivent nous être systématiquement rapportés pour que nous puissions légitimer cette régulation.



Motards Santons

Activités 2021

- Voitures et motos de prestige sécurité balades iuillet
- Accompagnements divers
- Participation aux manif's FFMC contrôle technique Angoulême
- Balades avec Asso's Amies dont «Eagles of the road»
- Préparation retrouvailles et journées téléthon des communes

Année perturbée par la situation sanitaire.

Prévisions 2022 A nos guidons!

Reprise de notre programme :

- Les amoureux de la bécane (St Valentin) 13
- Céline d'Oléron 19 juin
- Vaillantes bécanes Nieulaises 25 septembre
- Sécurité et accompagnements divers
- Participation éventuelle Manif's FFMC

PROCHAIN ÉVÉNEMENT

Retrouvailles Motardes 2021 Motos récentes et Anciennes Week-end téléthon des communes de Nieul-lès-Saintes et Saint-Georges-des-Coteaux

les 4 et 5 décembre 2021



Renseignements et inscriptions Gérard «Gégé»



auxirer@aol.com

06 14 17 42 00



ou 05 46 74 54 10



Les Croquenots Nieulais

Tous les jeudis matins les Croquenots Nieulais se retrouvent pour randonner. Aujourd'hui nous formons un groupe de 39 personnes dont une majorité de Nieulais et le bouche à oreille se faisant, quelques personnes des alentours nous ont rejoint.

Nous marchons le matin un jeudi sur deux sur la commune de Nieul et pour permettre de sortir

de nos sentiers battus nous organisons chacun à notre tour une randonnée à l'extérieur. Le départ est fixé à 9h l'hiver et 8h30 l'été.

Un mail est envoyé aux adhérents en début de semaine pour fixer le lieu de rendez-vous de la randonnée.

Les Croquenots s'engagent également dans la vie associative de la commune, marche éco citoyenne,

téléthon ...

Si vous souhaitez nous rejoindre et adhérer au club contactez :

Didier JUMEL au 06 04 49 24 14





Festykids L'association des parents d'élèves

Les projets de l'année scolaire 2021-2022







Familles

Enfants

Solidarité

Polérance

Youpi

Kermesse

Inventivité

Pétente

Sourires





Contacts:

f @festykidsassociation

Camille Moreau, Présidente :

bibliotheque.nieul-les-saintes

ellimac.camille@hotmail.fr

06.78.73.68.49

@laposte.net

Brigitte Combaud 09 66 89 17 63

ou 06 86 24 77 28

(Aux heures d'ouverture)



LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires de la bibliothèque :

Lundi: de 16h30 à 18h30 (sauf pendant les vacances scolaires)

Mercredi : de 14h30 à 16h00 Vendredi : de 16h30 à 18h00

Pass sanitaire et masque obligatoire

Vous pouvez emprunter

3 livres pour 3 semaines, 1 CD pour 1 semaine

Une partie de nos dernières acquisitions :



Nous manquons de bénévole! Si vous avez de l'intérêt pour la lecture et un peu de disponibilité, venez-nous rencontrer!









AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR



LPS ASSOCIATIONS NIEULAISES ET SAINT-GRORGEAISES S'UNESSENT POUR LE TÉLÉTHON II COMMUNES

NIEUL-LÈS-SAINTES

SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

14H-18H

Concours de coinche, belote, rami halte loisirs



SAM DÉC

9H-17H

VENTE de livres, de crêpes, de găteaux, de vin chaud. Place André Jarzal

VENTE de cartes de Noël et parle clés réalisés par les enfants de l'école de Saint-Georges

Médiathèque

11H-12H & 15H-16H

Cours de gym Salle de motricité

14H-15H

Cours de Qi gong





9H-12H

Randonnée pédestre 8 km

part et arrivée Salle des fêtes

Ravitaillement à mi-parcours

& Randonnée VTT 15 km

Départ et arrivée Salle des fêtes Ravitaillement à mi-parcours

15H-16H Cours de Tai chi Halte Loisirs

DÉFILÉ et EXPO

motos anciennes et récentes

+ stand de vente d'huîtres et vin blanc

14h30 - Saint-Georges



12H POT-AU-FEU Animation musicale

Alain Sandrat ialle des têtes



14H-18H ANIMATIONS enfants

Jeux de société. activités manuelles, combats de Nerf démonstration de hip hop Goûter offert aux enfants

Salle polyvalente

14H30-16H30

Rassemblement ÉCOLE DE FOOT

6-8 ans : jeux basés sur des exercices 🚜 9-11 ans : festifoot Stade de foot

BUVETTE

TOUS LES BÉNÉFICES DE LA MANIFESTATION SERONT REVERSÉS AU TÉLÉTHON.



18H-21H

CONCERT de l'école de musique de Saint-Georges Chorale, formations de saxo, Groupe de rock

Espace multipôles



RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATION

05 46 92 95 08 05 46 92 91 04

mairie@nieul-les-saintes.fr | accueil.mairie@sgdc17.fr



